

Communiqué de presse

Travaux de restauration et de renaturation du ruisseau de l'Arcambe

8 octobre 2018



1) Présentation du porteur de projet

Le *Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé* (SmbRC), syndicat de rivière, conduit à l'échelle du bassin versant du Célé, dans une démarche collective, des actions de suivi, de préservation et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques et alluviaux. **Il est compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour le compte des six communautés de communes (CC) ou d'agglomération du bassin du Célé** (CC du Causse de Labastide, CC de la Châtaigneraie Cantalienne, CC Decazeville Communauté, CA Grand Cahors, CC Grand Figeac et CC du Pays de Lalbenque Limogne).

2) Présentation du contexte

Le ruisseau de l'Arcambe, affluent de la Rance, a fait l'objet d'une *étude technique entre 2013 et 2014* portée par le SmbRC pour le compte de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne en partenariat avec les communes de Maurs et St-Etienne-de-Maurs, la fédération départementale des pêche du Cantal, le SIVU d'assainissement, le Conseil départemental du Cantal, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Etat. Cette étude a mis en évidence **un ruisseau dégradé** d'un point de vue hydromorphologique¹ et écologique, et pouvant faire craindre des inondations torrentielles sur les communes de Maurs et Saint-Etienne-de-Maurs.

⇒ **Le seuil de la Peyrade**, de plus de deux mètres de hauteur, ainsi que le pont de la Peyrade, par sa conception, empêchaient les espèces piscicoles et les sédiments de circuler. La continuité écologique était ainsi rompue avec une accumulation des sédiments en certains endroits (engravement du lit), notamment en amont du seuil, et une érosion du lit en aval (incision, enfoncement du lit).

L'enfoncement du lit en aval du seuil de la Peyrade mettait même en danger les berges du ruisseau qui s'érodaient au fil des années. Plus le ruisseau s'enfonçait, plus les berges étaient « rongées », ce qui avait conduit les propriétaires riverains à tenter de protéger tant bien que mal leurs terres avec des matériaux variés : poteaux téléphoniques, blocs de bétons... ce qui n'a fait qu'accroître les désordres.

Le ruisseau était déconnecté de son lit majeur², les débits s'accéléraient, ne pouvant plus sortir dans la plaine inondable, aggravant les inondations en aval.

¹ Morphologie d'un cours d'eau, ses caractéristiques physiques naturelles (variation de profondeur, de courant, structure et état, ...)

² Lit majeur = espace maximal du cours d'eau en cas de débordement / Lit mineur = espace maximal du cours d'eau sans débordement (délimité par les berges)

3) Présentation des travaux

Pour rétablir un état plus naturel et prévenir les inondations du ruisseau de l'Arcambe, un programme de renaturation a été adopté visant 3 objectifs :

- **Améliorer le fonctionnement hydraulique du cours d'eau ;**
- **Restaurer les champs d'expansion des crues ;**
- **Rétablir l'équilibre sédimentaire ;**
- **Rétablir la continuité écologique.**

Ces travaux ont débuté début août 2018 et devraient se terminer en fin d'année 2018.

Les actions phares sont :

- la mise en dérivation des eaux, permettant de travailler dans le lit du ruisseau sans perturber le milieu ;
- la lutte contre la Renouée du Japon, espèce envahissante qui colonise les berges au détriment d'espèces adaptées à la stabilisation des berges ;
- la démolition du seuil de la Peyrade ;
- la démolition des ponts de la rue des Bains et de la route de la Peyrade (déstabilisés par l'arasement du seuil) ;
- la reconstruction des 2 ponts ;
- la recharge du lit en matériaux alluvionnaires, afin de « combler » l'érosion du lit et améliorer le fonctionnement du cours d'eau ;
- la stabilisation et renaturation des berges avec des plantations et bouturages d'espèces adaptées ;
- la création d'habitats piscicoles ;
- la remise en état du site.

⇒ L'arasement du seuil de la Peyrade et la recharge du lit vont permettre au ruisseau de retrouver un profil d'équilibre plus naturel : les hauteurs de berges, réduites, favoriseront les débordements entre la Peyrade et la RN 122. secteur non urbanisé correspondant au **champ naturel d'expansion des crues du cours d'eau**. Ainsi, les risques de débordement en aval immédiat, là où est implantée la cité Armand, seront notablement diminués.

⇒ Les berges du ruisseau seront aussi protégées du piétinement des animaux d'élevage avec la mise en place de clôtures et de 2 abreuvoirs solaires sur les parcelles riveraines.

⇒ En parallèle de ces travaux, une portion du réseau d'assainissement qui traverse les parcelles en amont de la RN 122 sera reprise pour le compte du SIVU d'assainissement de Maurs / St Etienne de Maurs. **En l'état actuel, une conduite d'eaux usées traverse le ruisseau et représente un risque de pollution.** Initialement enterrée sous le lit du ruisseau, cette conduite se retrouve aujourd'hui « perchée » sur le ruisseau, signe de l'enfoncement du lit. Vu qu'elle pourrait rompre à tout moment face à la force du courant, cette conduite sera démontée et remplacée par une nouvelle, sous le pont de la route nationale.

L'ensemble de ces travaux est aujourd'hui bien avancé. Les travaux dans le lit du ruisseau devraient s'achever fin octobre 2018 pour permettre à l'Arcambe de retrouver son lit. La renaturation des berges et la remise en état des terrains devraient être poursuivis jusqu'à la fin de l'année.

Ce programme de travaux rentre totalement dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, devenu compétence obligatoire des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

C'est un programme qui permet à la fois de répondre à des enjeux de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques.

Le partenariat étroit entre le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé et la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, engagé sur le territoire depuis une quinzaine d'année, est aujourd'hui renforcé avec la mise en œuvre de cette nouvelle compétence GEMAPI. Ce partenariat aboutit ici sur le ruisseau de l'Arcambe à la mise en œuvre d'un projet exemplaire qui a pu bénéficier d'un soutien financier exceptionnel de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

4) Plan de financement

Montant total de l'opération : 561 660,96€ TTC

Ce programme de restauration du ruisseau de l'Arcambe a été retenu dans le cadre de deux appels à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

- « Valorisons et restaurons les zones inondables » ;
- « Continuité écologique ».

A ce titre, les travaux bénéficient d'un financement exceptionnel de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

- 100% pour les travaux d'effacement du seuil et ses mesures d'accompagnement
- 80% pour les travaux de restauration du champ d'expansion des crues.











L'autofinancement des travaux est assuré par :



SIVU d'assainissement de
Mauris / St Etienne de Mauris.

5) Intervenants sur le projet

<p>Maîtres d'ouvrage</p>	 Syndicat du bassin de la Rance et du Célé	Commune de Mours 	Commune de Saint-Etienne-de-Mours	SIVU d'assainissement de Mours et Saint-Etienne-de-Mours	Monsieur ROUZIERES Madame DESTANNES
	<p>Le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé intervient pour le compte des Communautés de communes de son territoire.</p> <p>Pour le bassin du ruisseau de l'Arcambe :</p> 				
<p>Maître d'ouvrage délégué</p>	Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé pour le compte des autres maîtres d'ouvrage  Syndicat du bassin de la Rance et du Célé			Coordination et suivi du projet	
<p>Maître d'œuvre</p>	Hydretudes  Ingénierie de l'eau - Maîtrise d'œuvre <i>bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie de l'eau</i>			Assure l'encadrement et le suivi des travaux	
<p>Sous-Traitant(s) maîtrise d'œuvre</p>	SAGE Ingénierie <i>Bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie géotechnique</i>			Assure le suivi géotechnique d'exécution	
<p>Coordinateur SPS</p>	SARL Coordination bassin Dourdou			Veille à la prévention des risques professionnels sur le chantier (sécurité et protection de la santé)	
<p>Entreprise de travaux</p>	SAS ETS CAZAL 			Assure l'ensemble des travaux, sauf sous-traitance	
<p>Sous-Traitant(s) travaux</p>	THUNUS Nicolas <i>Arboriste grimpeur-élagueur</i>	<i>Abatages et élagages des arbres dans l'emprise du chantier</i>	IT2E  Génie écologique	Travaux de renaturation des berges (techniques végétales)	